



# PROCÈS-VERBAL

## Conseil Municipal du 09 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle d'éducation populaire, sous la présidence de Mme GAY-CHANTELOUP Virginie, Maire de la commune de LIMERAY.

**Présents** : GAY-CHANTELOUP Virginie, COTEREAU Martine, BONNIGAL Serge, CORDUANT Chantal, PERCEREAU Pierrette, GASNIER Pascal, MARTIN Nicolas, MOREAU Grégory, GOSSET Delphine, NICOLAEFF Svetlana, MALNOU Thierry formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : BOIRON Pascal, GAUDRY Aude, LEMARIÉ Matthieu, DESSABLES Jean-Marie.

**Pouvoirs** : BOIRON Pascal donne pouvoir à CORDUANT Chantal.  
LEMARIÉ Matthieu donne pouvoir à NICOLAEFF Svetlana.  
DESSABLES Jean-Marie donne pouvoir à GAY-CHANTELOUP Virginie.

### OUVERTURE DE LA SEANCE :

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte à 20h00.  
MALNOU Thierry est nommé secrétaire de séance.

#### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

#### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

20 heures 05 minutes : Arrivée de NICOLAEFF Svetlana  
20 heures 07 minutes : Arrivée de GOSSET Delphine  
20 heures 08 minutes : Arrivée de MOREAU Grégory

### 3. DÉLIBÉRATIONS

#### 3.1 Avenant au mandat de vente du bâtiment 40 rue de Blois

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que M. DATEE Alban et Mme MASSON Cécilia se sont rétractés suite à la signature du compromis de vente. Il convient alors de signer un avenant au mandat de vente avec d'autres agences immobilières. A ce titre, il convient de réestimer le prix de vente.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente du 40 rue de Blois et d'autoriser Madame la Maire à signer un avenant au mandat de vente avec d'autres agences immobilières et tout document relatif à cette vente.

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 245 000 € net vendeur.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

#### 3.2 Recours à l'emprunt

Délibération annulée. Ce sujet est évoqué dans les informations suivantes.

#### 3.3 Redevance d'occupation du domaine public (RODP) - Orange

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le patrimoine total occupant le domaine public routier de la commune de Limeray par l'entreprise ORANGE est le suivant :

Patrimoine total Année N-1 pour la RODP N								
Gestionnaire	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m2)			Domaine autoroutier (km)	
		Conduite multiple	Câble enterré	Borne	Cabine	Armoire	Conduite multiple	Câble enterré
Mairie de LIMERAY	20.258	6.110	0.000	0.40	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>20.258</b>	<b>6.110</b>		<b>0.40</b>			<b>0.00</b>	

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier au 01 janvier de l'année N, selon le barème indiqué par la société ORANGE.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à solliciter la société ORANGE pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

#### 3.4 Convention de prestation de services pour l'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux entre la commune de Limeray et Veolia Eau.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose sur son territoire, conformément aux dispositions de l'article L.2212-2 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un système de protection contre l'incendie constitué d'appareils publics tels que notamment des poteaux d'incendie alimentés par le réseau public de distribution d'eau potable.

Conformément aux dispositions susmentionnées, l'organisation, le fonctionnement et la suffisance du service incendie sur son territoire, notamment en ce qui concerne la décision d'implantation de nouvelles installations de lutte contre l'incendie et les travaux nécessaires au dimensionnement du réseau pour assurer les caractéristiques de pression et de débit normalisés de ces installations relèvent de l'entière appréciation et responsabilité de la Collectivité.

La société VEOLIA Eau dispose du matériel et d'un personnel permettant d'assurer les prestations de vérification et d'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie et notamment des poteaux d'incendie.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec la société VEOLIA Eau afin d'assurer la surveillance et l'entretien des poteaux et des bouches d'incendie installés sur le réseau de distribution publique d'eau potable de la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec la société VEOLIA Eau pour le contrôle et l'entretien des poteaux et des bouches d'incendie de la Commune et toutes les pièces afférentes au dossier.

<b>Résultat du vote</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### ***3.4 Location des salles municipales à l'association Historiales Amboisiennes***

Madame la Maire présente l'association Historiales Amboisiennes spécialisée dans le secteur d'activité des arts du spectacle vivant. Cette association a pour objectif d'enrichir l'offre d'animation à caractère culturel et historique dans le Val d'Amboise par le biais de diverses activités, concerts, animations en costumes historiques, pièces de théâtre, chorale et danses anciennes.

L'association Historiales Amboisiennes recherche une salle afin d'y tenir des réunions et/ou y animer des spectacles. Compte tenu des projets de cette association, il est proposé que la location des salles municipales lui soit attribuée à titre gracieux selon les mêmes termes que les associations limeriennes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter de proposer à l'association Historiales Amboisiennes les mêmes conditions d'accès et de location des salles communales que celles faites aux associations limeriennes ; à autoriser Madame la Maire à signer la convention de location.

<b>Résultat du vote</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **3. TRAVAUX/INFORMATIONS**

### ***3.1 Rue d'Enfer***

- Financement : nous avons reçu la notification de la DETR 2023 : 200 074,02 €. Une nouvelle demande sera déposée en 2024. Pas de retour pour le Fond vert.
- Travaux : Nous avons lancé l'appel d'offre pour les travaux des bassins et de réfection du réseau route de St Ouen et rue du Morier. Le retour de la consultation est prévu le 30/05, les offres seront soumises au conseil municipal si possible le 06/06 pour délibération, afin que les travaux puissent commencer cet été et se terminer avant septembre. Des aménagements seront pris pour fluidifier la circulation entre le bassin des Feuilles d'Or et du Petit Perrier.

### ***3.2 Abri Vélo***

Le programme Alvéole+ subventionne l'achat et l'installation d'abri vélo couvert en passant par les prestataires inscrits sur leur plateforme. Nous avons aussi des devis extérieurs à cette plateforme. Nous sommes encore en phase de consultation.

Le programme Alvéole+ nous subventionnerait à hauteur de 40% de l'installation (HT, pose comprise) avec un maxima de 650 € HT par emplacement. Il nous impose de créer un minimum de 8 emplacements. En deçà, il n'y a pas d'aides financières.

Cet abri vélo est prévu sur le parking en bas de l'église. Nous avons aussi prévu au budget des bornes d'attaches à divers emplacements de la commune : mairie, salle des fêtes, aire de repos en face des services techniques au stade...

Le Conseil Municipal suggère de demander l'avis des habitants dans le bulletin de septembre quant aux emplacements.

### **3.3 Emprunt**

Le projet rue d'Enfer représente un coût global HT sur 3 ans de 1 964 880€. Le financement prévisionnel initial est le suivant :

- Autofinancement : 464 880 €
- Subventions diverses : 500 000 €
- Emprunt : 1 000 000 €

Notre objectif reste d'obtenir le maximum de subventions pour limiter au final le montant de l'emprunt souscrit. Cependant, nous ne connaissons pas les montants qui nous seront alloués par la suite, et la DETR 2023, qui vient de nous être notifiée (200 074,02 €) ne tombera probablement pas entièrement sur le budget 2023, plus probablement sur 2024. Il est donc nécessaire d'être à la fois prudent pour nous laisser des marges de manœuvres financières et entreprenant pour rechercher des financements complémentaires.

Dans le cas où nous obtiendrions in fine plus de 500 000€ de subventions sur le projet, nous réduirions d'autant le recours à l'emprunt. Les offres doivent pouvoir permettre le remboursement anticipé sans frais pour tenir compte de cela.

Malgré cela, nous gardons à l'esprit que ce nouvel emprunt, nécessaire du fait du montant des travaux et de l'importance de ceux-ci, nous oblige à une grande justesse dans la gestion des deniers publics.

Le projet s'inscrivant dans la durée, nous devons pouvoir mobiliser les fonds sur plusieurs années.

La commission Finances réunie le 4 mai 2023 a étudié les différentes propositions des banques (Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Banque Populaire et Banques des Territoires).

Elle s'est prononcée en faveur du recours à l'emprunt auprès de la banque des territoires à taux fixe.

La banque des territoires contactée le 5 mai a donné de nouvelles informations :

- Le prêt à taux fixe sur ressource BEI a augmenté 3.59% au taux avril, 3.79% au taux de mai. Toute étude conduirait à une signature définitive en juin avec le taux de juin encore inconnu à ce jour. Ce type de prêt ne permet 'un préfinancement de 12 mois maximum : il faudrait donc tirer la totalité de la somme sur 12 mois. Pas de remboursement anticipé sans frais possible en cas de surfinancement.
- Le prêt à taux variable indexé sur le livret A (Livret A +0.4%) verra probablement son taux varié dans l'été. Le prêt n'est pas capé. Il permet un préfinancement de 36 mois et le remboursement anticipé sans frais possible en cas de surfinancement.

Le Conseil Municipal demande à Madame la Maire de faire une demande d'offre auprès de la banque des territoires sur le prêt sur 25 ans à taux variable indexé sur le livret A (Livret A +0.4%) avec un préfinancement de 36 mois.

### **3.4 Eclairage public**

Le SIEIL nous a informé le 09/05 que la commune n'avait été retenue pour bénéficier de la subvention Fond Vert pour l'éclairage public de la rue des Tilleuls.

### **3.5 Travaux**

Les travaux de la chaussée rue de Blois sont enfin réalisés, comme le mur d'enceinte de l'école.

### **3.6 Fibre**

La route de la Noiraie a été fibrée (pas encore mise en service) en souterrain, le pylône de l'Ile Barde est enfin relié au réseau (pas de date de mise en service connue).

### **3.7 Cimetière**

L'entreprise Ad Vitam a lancé la procédure de réhabilitation du cimetière pour laquelle elle a été mandatée en 2021. Une réunion publique aura lieu le mardi 6 juin. Les concessionnaires ont été informés par lettre recommandée.

### **3.8 Référente bibliothèque**

Au vu de ses obligations personnelles, Madame NICOLAEFF ne souhaite plus être référente auprès de la bibliothèque de Limeray. Madame GAY-CHANTELOUP assurera dorénavant cette fonction.

### 3.9 Fête Nationale

En 2022, le déplacement du feu d'artifice en raison de l'interdiction émise par la Préfecture quelques jours avant la fête nationale, s'est traduit par un surcoût de plus de 800 € pour pouvoir le déplacer et le tirer lors de « Limeray en fête ». Les dernières informations quant à l'état de sécheresse sont peu encourageantes.

Le Conseil Municipal propose de ne pas prévoir de tirer de feu d'artifice le 14/07. Lors de la réunion préparatoire, un échange permettra de définir soit une nouvelle date et/ou de nouvelles modalités pour le 14/07.

#### 4. DATES A RETENIR

Conseil municipal : Mardi 6 juin, 20h, salle des fêtes

Vendredi 9 juin, 19h, salle des fêtes (désignation des grands électeurs pour les sénatoriales)

Réunion préparatoire au 14 juillet : Mercredi 10 mai, 19h, mairie

Formation Budget : Samedi 3 juin 9h-18h : annulée faute de candidats

Commission générale : Samedi 17 juin, 9h-12h

Fête de la Musique : Mercredi 21 juin

Festival Festi Zik : Samedi 26 août, Prairie d'Août

Élections sénatoriales : Dimanche 24 septembre

Fin de la séance le 09 mai 2023 à 22 heures 00.

Madame la Maire,  
**Madame GAY-CHANTELOUP Virginie**

Le secrétaire de séance,  
**Monsieur MALNOU Thierry**



